

Une offre variée

Grâce à la révision de la loi sur les produits thérapeutiques, les drogueries peuvent faire encore plus pour votre santé: tous les médicaments non soumis à ordonnance y sont maintenant disponibles. Et les droguistes continuent de vous conseiller avec compétence.

L'automédication aide à faire baisser les coûts de la santé (voir aussi article page 8). Il vaut la peine, en cas de troubles légers, de d'abord se rendre dans une droguerie ou une pharmacie et d'y demander conseil au personnel spécialisé. Avec la révision de la loi sur les produits thérapeutiques qui est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2019, c'est encore plus vrai.

Davantage en droguerie

Grâce à la libéralisation de la remise des médicaments, quelque 550 préparations sont maintenant disponibles en droguerie alors qu'auparavant, elles étaient classées dans la catégorie de remise C. Parmi celles-ci, on peut citer des médicaments contre les troubles gastro-intestinaux, comme la diarrhée ou la constipation, les allergies ou des analgésiques.

Elisabeth von Grünigen-Huber, responsable Politique et branche à l'Association suisse des droguistes (ASD), accueille positivement cette nouveauté: «Les droguistes peuvent aborder les maladies de leurs clients de manière encore plus pointue car l'assortiment est plus large et comprend aussi de nouvelles indications.» L'offre s'élargit ainsi considérablement pour le traitement des allergies.

L'élargissement de la palette des produits présente un changement pour les clients mais aussi pour les droguistes. «Mais tout n'est pas nouveau pour eux», explique Elisabeth von Grünigen-Huber. «Tous les droguistes ont déjà les connaissances nécessaires – ils peuvent maintenant les utiliser à bon escient.»

La révision de la loi sur les produits thérapeutiques implique également des

changements pour les pharmacies. Auparavant, les pharmaciens pouvaient remettre des médicaments soumis à ordonnance seulement dans des cas exceptionnels sous leur propre responsabilité, mais en règle générale, une ordonnance médicale était toujours nécessaire. Aujourd'hui, ils peuvent remettre certains médicaments sans ordonnance – si une vérification préliminaire personnelle a lieu et que la vente est documentée. Les consommatrices et consommateurs peuvent ainsi économiser un coûteux passage chez le médecin pour les problèmes de santé courants.

epp

Sources: Association suisse des droguistes (ASD)/pharmaSuisse/Office fédéral de la santé publique (OFSP)/Swissmedic/medinside

Les catégories de remise

Sur ordonnance médicale
ou décision du pharmacien
Responsabilité: profession médicale
(médecin ou pharmacien)



Les médicaments ne sont pas des biens de consommation inoffensifs

Sans ordonnance
Responsabilité: client



Dispositifs médicaux ou compléments alimentaires

- A Remise sur ordonnance médicale non renouvelable (pharmacie)
- B Remise sur ordonnance médicale; certains médicaments en pharmacie sans ordonnance
- C Supprimée. Médicaments répartis dans les catégories de remise D ou B
- D Remise sur conseil spécialisé (droguerie ou pharmacie)
- E Remise sans conseil spécialisé (droguerie, pharmacie, grandes surfaces...)

Source: Office fédéral de la santé publique (OFSP)/graphique: pharmaSuisse